

Image not found or type unknown



Les recours pour les impayés en Israël

Conseils pratiques publié le **16/01/2020**, vu **1246 fois**, Auteur : [Expert en recouvrement de créances](#)

En Israël, l'ensemble des procédures d'exécution sont menées directement face à un Tribunal : le Otsaa lapoal. Il permet d'exécuter un jugement, de saisir les biens de débiteur de façon définitive.